



**Ordre du jour :**

1. Résultats du Mouvement des personnels, phase d'ajustement
2. INEAT-EXEAT
3. Présentation du bilan des temps partiels sur autorisation
4. Postes à profil
5. Questions diverses

**1. Résultats du Mouvement des personnels, phase d'ajustement**

- Délégation des titulaires de secteur :

Ces nouveaux postes devaient permettre de couvrir certains supports toujours disponibles au second mouvement mais non vacants ou postes fractionnés et les délégations devaient être validées en CAPD. Le lieu de délégation devait être sur l'école ou très proche de l'école désignée au premier mouvement comme attache du TRS.

Mais nous constatons que les délégations choisies par les IEN en amont de la CAPD ne sont pas toujours celles attendues : sur des classes ré-ouvertes au CTSD, sur des supports ASH et des collègues en ont été informé.es avant la CAPD.

Il faudra donc éclaircir l'an prochain Le choix des postes attribués aux titulaires de secteur et des règles d'attribution pour plus d'équité et une meilleure harmonisation entre les circonscriptions.

- Les collègues sans poste doivent prendre contact avec leur IEN la semaine de la pré-reentrée afin de savoir dans quelle école ils doivent se rendre le jour de la pré-reentrée.
- Les congés maternité suivis de congés parentaux seront complétés à la rentrée.

**2/ INEAT-EXEAT**

Ils évoluent constamment, certains départements n'ayant pas pris de décisions à ce jour.

Tous les EXEAT de Charente-Maritime sont accordés.

5 exeat sont validés (les autres sont en attente d'ineat)

11 ineat en cours dont 7 validés.

Il pourra y avoir des INEAT/EXEAT jusqu'à la rentrée selon les besoins et l'équilibre de la balance départementale.

### **3/ Présentation du bilan des temps partiels sur autorisation**

32 entretiens ; 7 absences

15 demandes accordées (médicales ou familiales exceptionnelles)

2 annulées

12 refusées

2 en attente

1 redirigée vers le médecin de prévention

Ceux qui n'ont pas de poste seront informé.es avec leur affectation

#### **Quelques détails supplémentaires hors CAPD:**

- 22 temps partiel à 50 % de droit (dont 1 annualisé), 23 temps partiel à 50 % sur autorisation (dont 5 annualisés) ;
- 3 temps partiel à 60% de droit, 3 temps partiel à 70% de droit ;
- 30 temps partiel de droit à 75 % , 23 temps partiel sur autorisation à 75 % ;
- 102 temps partiel de droit à 80%

### **4/ Appels sur postes à profil**

Encore des entretiens à venir sur des supports à pourvoir :

- Ref de secteur ASH
- CPC EPS Rochefort
- Ref Pons
- Dir segpa : 3 postes
- CPE principal EREA
- Adj dir EREA
- Ref Math Sud

### **5/ Questions diverses**

- Indemnité Projets éducatifs ?

Les dotations sont réparties entre les IEN ;

Elles sont attribuées pour : USEP, Projets éducatifs, activités éducatives extérieures, participation aux entretiens liste d'aptitude de direction

- Les échanges académiques de stagiaires auront probablement lieu avant le 12 juillet.

- Les derniers compte-rendu des PPCR devraient être mis en ligne avant mi-juillet.